



Consumer and  
Corporate Affairs Canada  
Legal Metrology

Consommation  
et Corporations Canada  
Métrieologie légale

APPROVAL NO. - N° D'APPROBATION  
S.WA-1172 Rev. 3

NOV 21 1988

**NOTICE OF APPROVAL**

**AVIS D'APPROBATION**

Issued by statutory authority of the  
Minister of Consumer and Corporate  
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire  
du Ministre de Consommation et Corpor-  
ations à la demande de:

Diessel of Canada Ltd.  
1020 Matheson Blvd., East, Unit #12  
Mississauga, Ontario  
L4Z 1R5

for the following device(s):

pour (les)l'appareil(s) suivant(s):

**DEVICE TYPE /**  
**TYPE D'APPAREIL:**

Metering System for Milk Receiving /  
Ensemble pour mesurer le lait à la  
réception.

**MANUFACTURER /**  
**FABRICANT:**

Diessel of Canada Ltd.  
Mississauga, Ontario

**MODEL DESIGNATIONS /**  
**DÉSIGNATIONS DU(DES) MODÈLE(S):**

Type "E"

**RATING-CAPACITY-RANGE(S) /**  
**CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):**

3 inches/pouces

**NOTE:** This approval applies only to  
devices, the design, composition,  
construction and performance of which  
are, in every material respect,  
identical to that described in the  
information submitted; and are typified  
by the sample(s) submitted by the  
applicant for evaluation for approval  
in accordance with sections 14 and 15  
of the Weights and Measures Regula-  
tions. The following is a summary of  
principal features only.

**REMARQUE:** La présente approbation ne  
vise que (les)l'appareil(s) dont la  
conception, la composition, la  
construction et le rendement sont  
identiques, en tout point, à celui  
(ceux) qui est(sont) décrit(s) dans la  
documentation reçue et pour lequel  
(lesquels) des échantillons repré-  
sentatifs ont été fournis par le requérant  
aux fins d'évaluation, conformément aux  
articles 14 et 15 du Règlement sur les  
poids et mesures. Ce qui suit est une  
brève description de leurs principales  
caractéristiques.

Canada

## SUMMARY DESCRIPTION:

This is a milk metering system for milk unloaded from tanker trucks at dairies and other milk processing plants.

The system is composed of the following major components:

- (1) Deaerator of 550mm (21.7 inches) dia. with a float-operated valve installed at the top of a tube on the deaerator cover. This tube has a transparent section so that the position of the float rod can be seen, and the lower end contains an electronic level switch.
- (2) Centrifugal pump - existing pump can be used if shaft seal and cover seal are perfect.
- (3) Strainer - angular design with horizontal screen.
- (4) Diessel 3-inch (75mm) meter, as approved on S.WA-700 revision 3 and S.WA-909 revision 1.
- (5) Sampler - optional; may be located before or after the throttling valve, but after the meter.
- (6) Butterfly valve - air operated with 20mm dia ( $\frac{4}{5}$  inch) hole in disk, designed to permit 20-30% flow when valve closed. Valve is interlocked to close when pump stops and to open after a delay when pump starts.
- (7) 2 Non-return check valve - spring loaded.
- (8) Control panel with "manual-auto" selector switch.

## DESCRIPTION SOMMAIRE:

Ceci est un ensemble pour mesurer le lait déchargé des camions-citernes aux laiteries et autres usines de transformation.

L'ensemble est composé des principaux éléments suivants:

- (1) Désaérateur de 550mm de diamètre (21.7 pouces) comportant un clapet à flotteur installé sur le couvercle du désaérateur, à l'extrémité supérieure du tube. Ce dernier présente une section transparente d'où la position de la tige du flotteur est visible et ayant à son extrémité inférieure, un commutateur électronique de niveau.
- (2) Pompe centrifuge - une pompe existante peut être utilisée pourvu que le joint de l'arbre et celui du couvercle soient bien étanches.
- (3) Crépine - de forme angulaire et comportant un tamis horizontal.
- (4) Compteur Diessel de 75mm (3 pouces) approuvé en vertu de l'avis S.WA-700 revision 3 et de S.WA-909 rev. 1.
- (5) Echantillonneur - optionnel; peut être localisé avant ou après la soupape d'étranglement mais après le compteur.
- (6) Robinet à papillon - à commande pneumatique, le papillon étant percé d'un trou de 20mm ( $\frac{4}{5}$  pouces) de diamètre de façon à obtenir un débit de 20-30% lorsque le robinet est fermé. Le robinet se ferme automatiquement dès l'arrêt de la pompe et s'ouvre quelques instants après la mise en marche de la pompe.
- (7) 2 Clapets de retenue à ressort.
- (8) Tableau de commande comportant un sélecteur "manuel-auto".

## SUMMARY DESCRIPTION: Continued

- (9) C.I.P. (Clean In Place) Line; is optional and may be located before or after the meter, but must be capped or removed during normal operations.

Drawings for each proposed installation shall be submitted to the Regional Volumetric Specialist or to the Chief, Engineering Division, to ensure that the components are arranged as recommended by Diessel and that the trucks to be unloaded have piping of a size and configuration to permit the system to operate properly. An approved air detector/alarm shall be installed in the pump suction line when such a detector is available.

This metering system is to be used only at locations where an adequate difference in elevation can be provided between the metering system and the tank trucks to be unloaded. Only two joints are allowed in pipe connecting deaerator to pump.

Existing meters with deaerators on the pump discharge may be converted to this system by replacing the deaerator, reducing the pump impeller diameter if necessary, and installing the check valves etc., in the same configuration as on a unit assembled by Diessel.

On all systems, all conduit from the tank valve to the deaerator must be 75 mm (3 inches) or larger and not longer than 6.1 m (20 feet). Piping from pump to meter is to be not longer than 6.1 m (20 feet). No piping to be concealed.

## DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

- (9) C.T.N. (canalisation de type nettoyage) en circuit fermé; est optionnelle et peut être localisée avant ou après le compteur mais devra être bouchée ou enlevée lors des opérations normales.

Les dessins de chaque installation proposé doivent être soumis au Spécialiste Volumétrique Régional ou au Chef de la division de l'ingénierie, afin de garantir que les composants sont installés conformément aux recommandations de Diessel et que les camions effectuant la livraison sont munis d'une tuyauterie de diamètre approprié de manière à permettre le bon fonctionnement du compteur. Si l'on dispose d'un détecteur/avertisseur d'entrée d'air approuvé, il devrait être installé sur la canalisation d'aspiration de la pompe.

Le présent ensemble de mesurage est destiné à être utilisé dans une installation où il est possible de prévoir un dénivellation adéquat entre l'ensemble et les camions-citerne à décharger. Seulement deux joints sont permis sur la tuyauterie entre le désaérateur et la pompe.

Les compteurs existants où le désaérateur est monté du côté refoulement de la pompe peuvent être adaptés au présent ensemble en replaçant le désaérateur, en réduisant le diamètre du rotor de la pompe au besoin et en installant le clapet de retenue, etc., de façon qu'ils présentent un montage identique à celui de l'ensemble Diessel.

Dans tout ensemble, les canalisations reliant le robinet du camion-citerne au désaérateur doivent être d'au moins 75 mm (3 pouces) de diamètre ou plus grosse et d'au plus 6.1 m (20 pi) de longueur. La canalisation reliant la pompe au compteur ne doit pas être plus de 6.1 m (20 pi). Aucune canalisation ne doit être dissimulée.

## SUMMARY DESCRIPTION: Continued

Where an automatic system is installed to control and record the vacuum at the pump suction by throttling a pneumatically-controlled valve on the pump discharge, there need be no restriction on the capacity of the pump.

Where the vacuum gauge reading at the pump suction is not legible to an operator on the milk receiving floor a second gauge shall be installed at a readable location. The first gauge may then, if desired, be removed, provided the connection is retained so that an Inspector can install a test gauge when required.

## DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

Lorsqu'un dispositif automatique est installé pour contrôler et enregistrer le vide du côté aspiration de la pompe, à l'aide d'un étrangleur pneumatique situé du côté refoulement de la pompe, il n'est pas nécessaire de prévoir des dispositifs pour restreindre le débit de la pompe.

Lorsque l'opérateur se trouvant sur la plate-forme de réception ne peut lire le vacuomètre situé du côté aspiration de la pompe, un deuxième vacuomètre doit être installé à un endroit lisible. Le premier vacuomètre peut alors être retiré, si désiré, mais son raccord doit demeurer en place afin que l'inspecteur puisse y rattacher un vacuomètre d'essai, au besoin.

SCHEMATIC - Type "E" Milk Receiving System - See page 6

- (1) To Storage Tanks
- (2) Check Valve
- (3) Sight Glass (optional)
- (4) Throttling Valve
- (5) Sampler (optional)
- (6) Pressure Gauge
- (7) Meter 75mm (3 inch) 8) Filter
- (8) Filter
- (9) Check Valve
- (10) Pump
- (11) Vacuum gauge
- (12) Deaerator
- (13) Level Switch (Pump Control)
- (14) Air Release Valve
- (15) Suction line include hose and piping, max. 6.1 m (20 ft.) long
- (16) Control Panel
- (17) C.I.P. (optional) line capped or removed during normal operations.

SCHEMA - Ensemble de réception du lait - de type "E" - voir page 6

- (1) Vers le réservoir de stockage
- (2) Clapet de retenue
- (3) Visi-verre (optionnel)
- (4) Etrangleur pneumatique à papillon Diessel
- (5) Echantillonneur (optionnel)
- (6) Manomètre
- (7) Compteur de 75mm (3 pouces)
- (8) Filtre
- (9) Clapet de retenue
- (10) Pompe
- (11) Vacuomètre
- (12) Désaérateur
- (13) Commutateur de niveau (contrôle la pompe).
- (14) Soupape d'échappement d'air
- (15) Ligne de succion comprend boyau et tuyauterie, max. 6.1 m (20 pi.) de long.
- (16) Tableau de commande
- (17) C.T.N. tuyau (optionnel) bouché ou enlevé lors des opérations normales.

## APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is granted accordingly, pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Verification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

## APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) d'appareil(s) identifié(s) ci-dessus est(ont) été évalué(s) conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Par conséquent, une approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Outre la présente approbation, une vérification de conformité est requise. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.

Chief  
Legal Metrology Laboratories

Chef  
Laboratoires de Métrologie légale

W.R. Virtue

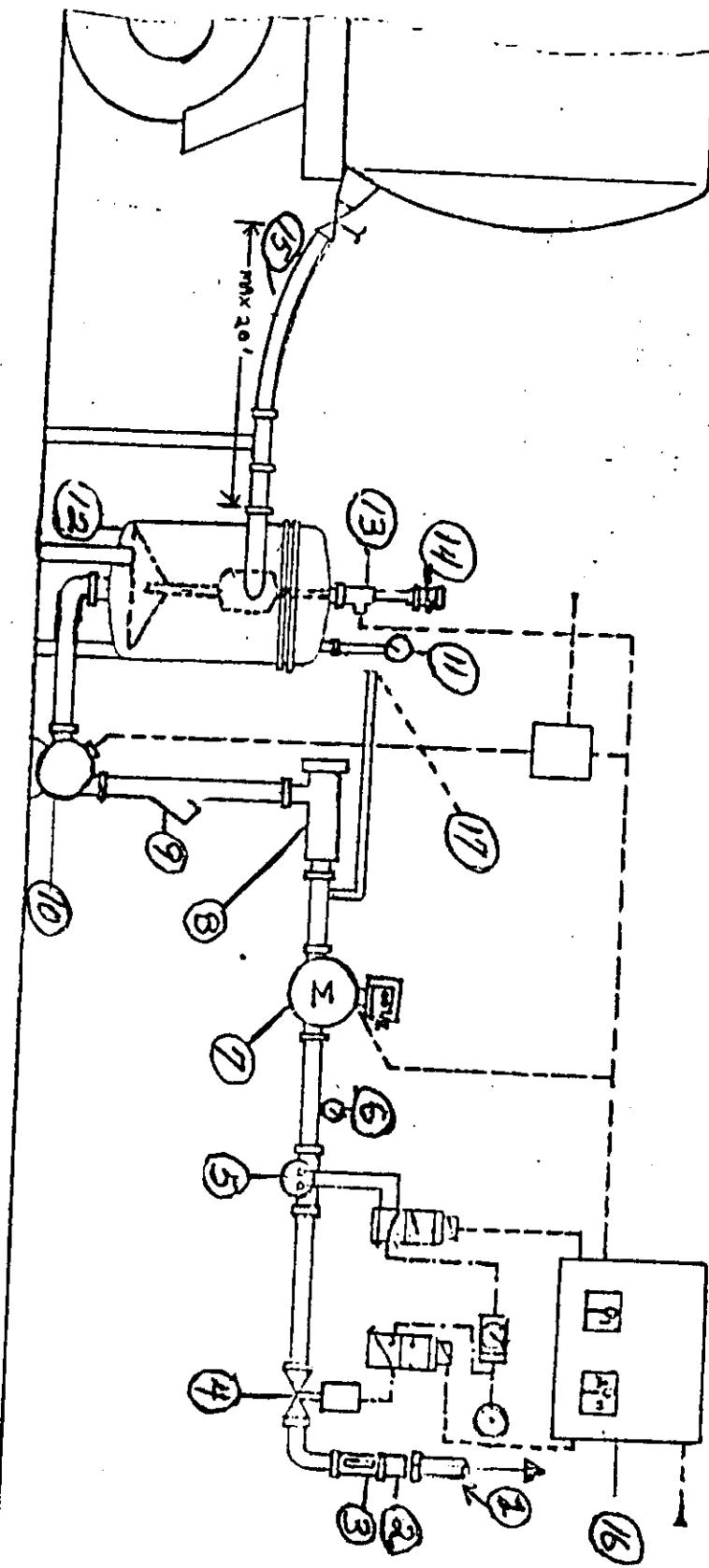
FILE/Dossier: 06953-D288  
PROJECT/Projet: AP-VL-88-0038

NOV 21 1988

# DIESSEL OF CANADA LIMITED

1 WESTSIDE DRIVE, ETOBICOKE, ONTARIO M9C 1B2

S.WA-1172 REV. 3



SCHEMATIC - TYPE "E" MILK RECEIVING SYSTEM  
SCHEMA - ENSEMBLE DE RECEPTION DU LAIT DIESEL DE TYPE "E"